



Mas de la Grenouillère
583 Chemin de Jamelle
07260 JOYEUSE
tél : 04 75 39 49 63

CONTRAT DE LOCATION

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Code Postal : _____
Ville : _____ Pays : _____
Tél : _____ Email : _____
Profession : _____
Comment avez-vous connu le Mas de la Grenouillère : _____

Maisonnette : _____ **du** _____ **au** _____

Nombre Adultes : _____ Nombre enfants (- 18 ans) : _____

Nom des Participants	Prénom	Année de naissance

Si plus de 6 participants, merci d'établir le même tableau sur une page à part

Nombre de nuitées : _____ X _____ euros = Total _____
Animal/semaine : _____ X 25 euros = Total _____
Forfait ménage : _____ X 80 euros = Total _____

Locations diverses :

Kit Drap 2 pers : _____ X 8 euros = Total _____
Kit Drap 1 pers : _____ X 8 euros = Total _____
Kit serviettes : _____ X 6 euros = Total _____
Lit bébé (draps fournis) : _____ X 10 euros = Total _____
Chaise haute : _____ X gratuite = Total _____

TOTAL = _____

Acompte 30% : _____

La taxe de séjour sera à payer sur place soit 0.80€/j/personne majeure.

Les arrhes représentant 30% du montant de la réservation, sont à envoyer à l'adresse ci-dessous, accompagnées du contrat de location signé sous 8 jours. Au-delà de ce délai, votre réservation ne pourra être prise en compte.

Adresse postale : Mas de la Grenouillère, 583 Chemin de Jamelle, 07260 Joyeuse

Règlement :

- Chèque bancaire français libellé à SARL Les Grenouilles
- Virement bancaire : 16807 0015 32138170216 95
- Virement étranger : IBAN : FR76 1680 7001 0532 1381 7021 659 ; BIC : CCBPFRPPGRE
- Carte bancaire : par téléphone au 04.75.39.49.63
- Chèques Vacances

Le solde de la réservation sera à régler lors de votre arrivée ; il vous sera également demandé 2 chèques de caution (non encaissés) l'un de 350€ (en cas de casse et dégradation) l'autre de 80€ (ménage non respecté).

La signature de ce contrat implique l'acceptation en tous points des conditions générales mentionnées au verso.

Fait en 1 exemplaire à _____, le _____

Le locataire

Le propriétaire



Conditions générales

Les conditions générales décrites ci-après, ainsi que le règlement intérieur, délivré à l'arrivée du locataire, doivent être en tous points respectés, sous peine d'annulation du présent contrat.

1- RESERVATION

Le Mas de la Grenouillère ne prend en compte que les réservations de personnes majeures. Elles peuvent se faire par écrit, mais obligatoirement après accord téléphonique, ou par mail, ou par réservation en ligne sur notre site internet.

La réservation est effective après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, accompagné des arrhes représentant 30% du montant total de la location et ce, dans un délai de 8 jours. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée sur les documents fournis par le locataire.

2- PAIEMENT

Le solde devra être réglé le jour de votre arrivée. Si vous devez retarder votre arrivée, il est impératif de nous en avertir. En cas de non respect des délais de paiement, nous nous réservons le droit de rompre les accords unilatéraux, sans remboursement des sommes versées.

3- ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée :

- Avant l'entrée en jouissance du locataire : les arrhes restent acquises au bailleur ; elles seront restituées si la location a pu être relouée pour la même période et au même prix.
- Si le locataire ne se présente pas le jour d'arrivée mentionné sur le contrat, au-delà d'un délai de 24 heures et sans avis notifié au bailleur, le présent contrat sera rompu. Les arrhes resteront acquises au bailleur qui pourra disposer immédiatement du bien à louer.
- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du bailleur n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- En cas d'annulation de la location, avant l'arrivée du locataire, par le bailleur : ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçues.
- Le bailleur peut rompre à tout moment le contrat de location s'il s'avérait que toute personne supplémentaire, non prévue au contrat, ne résidait sur le domaine sans que la Direction en ait été préalablement informée.

4- CAUTION

Les cautions seront rendues au plus tard 1 mois après votre départ à condition que le bien loué soit restitué en bon ordre et aussi propre qu'à l'arrivée. En cas de perte, dégradation, ou de vol d'éléments intérieurs ou extérieurs à la location suite à une action commise par le locataire ou par toute personne l'accompagnant, le montant de ce dépôt sera minoré des frais de remplacement et/ou de réparations sur présentation de justificatifs par le bailleur sous un délai maximum de deux mois.

5- RESPONSABILITE

Vous jouirez de la location de manière paisible et en ferez bon usage conformément à la destination du lieu. Vous vous engagez au respect des lieux et des personnes :

- Dans l'utilisation des parties communes : piscine, allées, jeux d'extérieur, terrasses et murettes en pierre sèches (fragiles), parking, laverie (conformément aux heures d'ouverture et fermeture des installations mentionnées par ailleurs sur le Règlement Intérieur).
- De jour comme de nuit, et ce dans le respect des autres locataires, les nuisances sonores ne sont pas acceptées. Après avertissement, la Direction peut décider de mettre un terme à la location et ce sans délai.



Mas de la Grenouillère

583 Chemin de Jamelle

07260 JOYEUSE

tél : 04 75 39 49 63

Nous déclinons toute responsabilité en cas de :

- vols, pertes ou dégâts de toute sorte pendant ou, à la suite d'un séjour au domaine.
- non fonctionnement ou mise hors service d'appareils techniques à l'intérieur ou à l'extérieur des locations.

Le locataire est responsable des frais occasionnés par un usage non adéquat du bien loué et des équipements ou pour ne pas l'avoir laissé en bon ordre.

6- HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART

La remise des clés s'effectuera à partir de **16 heures jusqu'à 20 heures** le jour de l'arrivée. Le jour du départ, la location devra être libérée avant **10 heures**. Pensez à prendre rendez-vous.

7- UTILISATION DES LIEUX

A votre arrivée, vous disposez de deux heures pour nous faire des remarques sur le bien loué. Vous vous engagez à prendre soin du bien loué ainsi que de tous les équipements mis à votre disposition sur le Domaine.

Nous nous engageons à vous fournir un hébergement propre et conforme à la description faite, en concordance avec le nombre de locataires annoncés sur le bon de réservation.

Si malgré tous nos soins, un appareil s'avérait défectueux, nous nous engageons à le remplacer ou le réparer dans les meilleurs délais.

8- ETATS DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements se font contradictoirement au début et à la fin du séjour par le bailleur et le locataire.

9- REGLEMENT INTERIEUR

Les locataires sont priés, lors de leur séjour au Domaine, de respecter le Règlement Intérieur et le Règlement Piscine (voir livret d'accueil).

10- PISCINE – NE JAMAIS LAISSER LES ENFANTS SEULS AU BORD DE LA PISCINE

La piscine du domaine est privée, gratuite, sans surveillance et réservée exclusivement aux locataires internes. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les locataires sont tenus de respecter le Règlement Piscine affiché à l'entrée et notamment les interdictions mentionnées. Toute personne extérieure est interdite pour des raisons de sécurité et d'assurance.

11- ANIMAUX

Les animaux familiers sont admis (sauf chiens dangereux de première et deuxième catégories), après accord de la direction sous certaines conditions : présentation du carnet de vaccination à l'arrivée, leurs propriétaires doivent les tenir en laisse, ne jamais les laisser seuls dans la location, empêcher leur divagation sur les espaces communs du Domaine, respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Un seul animal par logement.

La présence de certains animaux, malgré le refus de la direction, entrainera la rupture immédiate du contrat.

12- ASSURANCE

La Direction ne peut en aucun cas être tenue responsable des accidents qui peuvent survenir lors des activités sportives ou autres, que ce soit, sur le Domaine ou en dehors. Les locataires engagent leur responsabilité et leur assurance personnelle.

Le locataire est tenu d'assurer le local qu'il a loué. Merci de nous fournir au plus tard à votre arrivée une copie de votre contrat d'assurance avec «extension de villégiature».

Fait en un exemplaire à _____, le _____.

Le Bailleur

Le locataire

Lu et approuvé



Mas de la Grenouillère
583 Chemin de Jamelle
07260 JOYEUSE
tél : 04 75 39 49 63

Un petit Pense bête..... Pour ne rien oublier avant de partir.....

Administratif : Chèques de caution – Cartes d’identité, permis de conduire – Cartes de crédits – Téléphone portable et chargeur – Carnet d’adresses – Chéquier – Votre gilet fluorescent et le triangle de pré-signalisation.

Toilette : Savon – Papier toilette – Médicaments – Shampoing – Peigne et brosse – Brosse à dents et dentifrice – Produits solaires – Trousse de premier secours – Linge de toilette – Sèche cheveux – Lunettes de soleil – Maquillage – Rasoir, lames et mousse à raser.

Vêtements : Chaussures de plage et de sport – Pull-over – Chemise et Tee-shirt – Jeans – Pantalon – Robe – Jupe – Shorts – Pyjamas – Sous vêtements – Chaussettes – Chapeau, casquette – Maillot de bain – Brassards de natation – Lunettes de piscine – Draps, taies d’oreiller, linge de maison.

Cuisine : Allumettes – Sel et poivre – Produit vaisselle – Produits d’entretien – Eponge – Torchons – Lessive – Sacs poubelles – Serviettes de table – Filtres à café – Essuie tout.

Loisirs : Livres et revues – Cartes à jouer – Jeux – Cahier et stylo – Lampe électrique – Appareil photos – Batteries et chargeurs – Trousse de couture – Serviettes de plage – Seaux, pelles et jeux de plage – Vélos – Raquettes – Ballons.

Chiens : Carnet de vaccination – Laisse, collier et sacs de propreté